

Bulletin mensuel statistique

N° 4/MCIEP/ME du :

17 juin 1959. — L'abonnement au bulletin mensuel et aux numéros spéciaux à ce bulletin édités par le service de la statistique est fixé à 1.200 francs CFA. par an. Le prix du numéro est 100 francs pour bulletin mensuel et 200 francs pour les numéros spéciaux.

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1959.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DES EAUX ET FORÊTS****Engagement**

Par décisions du Ministre de l'Agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts :

N° 81/D/MA/AG du :

5 juin 1959. — M. Ajavon Oswin, mécanicien auto et diesel est engagé, à titre précaire et essentiellement révocable, en qualité d'agent permanent à la hors catégorie à compter du 1^{er} juin 1959 pour servir à l'atelier mécanique du service de l'Agriculture.

Le salaire de M. Ajavon sera supporté par le budget général — chapitre 16 — article 4.

Affectations

N° 86/D/MA/EL du :

17 juin 1959. — M. Amadou Abdou, infirmier vétérinaire adjoint 2^e échelon, de retour de congé, est maintenu à la disposition du chef de la circonscription d'Élevage Nord pour reprendre les fonctions de chef de poste vétérinaire à Borgou (cercle de Dapango).

La présente décision prendra effet pour compter de la date de sa signature.

N° 87/D/MA/EL du :

18 juin 1959. — Sont affectés :

1^o) à Dapango —

M. Laré Joseph, infirmier vétérinaire adjoint 1^{er} échelon, précédemment en service à Sokodé.

2^o) à Niamtougou en qualité de chef de poste —

M. Madjiré Paul, infirmier vétérinaire adjoint 1^{er} échelon, précédemment en service à Dapango.

3^o) à Guérin-Kouka en qualité de chef de poste —

M. Tayadé Assoumanou, infirmier vétérinaire adjoint 2^e échelon, de retour de congé.

4^o) à Sokodé —

M. Yerima Philippe, infirmier vétérinaire adjoint 2^e échelon, précédemment en service à Guérin-Kouka.

La solde des intéressés est imputable au budget général, chapitre 16, article 5.

La présente décision prendra effet pour compter de la date de sa signature.

N° 88/D/MA/EL du :

18 juin 1959. — M. Alia Aurélien, assistant d'élevage de 2^e classe 1^{er} échelon, en service à Lomé (pêches maritimes), est affecté à Lama-Kara en qualité d'adjoint au chef des circonscriptions d'élevage de Sokodé — Lama-Kara et chargé spécialement du secteur d'élevage de Lama-Kara.

M. Agbolon Sylvestre, assistant d'élevage de 2^e classe 1^{er} échelon, en service à Lama-Kara, est affecté à Lomé où il sera chargé de la Section des pêches maritimes.

La solde des intéressés est imputable au budget général, chapitre 16, article 5.

La présente décision prendra effet pour compter de la date de sa signature.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**Affectation**

Par décisions du Ministre de l'éducation nationale :

N° 110/D/MEN du :

11 juin 1959. — M. Akué Théophile, moniteur-adjoint 2^e échelon du cadre local de l'enseignement primaire du Togo, rappelé à l'activité par arrêté n° 125/MFP du 27 mai 1959, est remis à la disposition de l'inspecteur primaire du nord.

Passages à l'échelle supérieure

N° 111/D/MEN du :

11 juin 1959. — Passent à l'échelle supérieure de leur grade pour compter du 1^{er} juillet 1959 les agents permanents ci-après désignés du Lycée Gouverneur Bonnacarrère de Lomé :

— Nyamaku Justin, de la 4^e cat. échelle A à la 4^e cat. échelle B.

— Abékoué Nicolas, de la 2^e cat. échelle A à la 2^e cat. échelle B.

— Apétogbor Daniel, de la 2^e cat. échelle A à la 2^e cat. échelle B.

— Goudjinou Samuel, de la 2^e cat. échelle A à la 2^e cat. échelle B.

— Kiyakoutouli Warinkomé, de la 2^e cat. échelle A à la 2^e cat. échelle B.

— Mensah Albert, de la 2^e cat. échelle A à la 2^e cat. échelle B.

— Sodjédey Francis, de la 2^e cat. échelle A à la 2^e cat. échelle B.

— Dossou Akouété, de la 1^{re} cat. échelle D à la 1^{re} cat. hors échelle.